

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

JEUDI 24/09/2026
SALLE GUILLEMET

PRÉSENT.E.S : ANGELIQUE DREILLARD, ROMAIN TROUILLET, DOROTHEE BECAUD, MARIE FERRU, DELPHINE ACKERMANN, DAVID GUILLEMIN, PHILIPPE GROSOS, IVANE NUEL, SIOBHAN VICENTE-FREDEFOND, ARMELLE JACQUEMOT.

EXCUSÉ.E.S : ALEXIS AVDEEFF, VINCENT MICHEL, SIMRUY IKIZ-COLLINO, JEAN-PIERRE ESCRIVA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AGNÈS JOLY

CLARIFICATION DE TERMES CLÉS

- Clarifier ce que sont « les relations internationales » à l'université.
 - Définition : **les relations internationales** à l'université concernent des projets qui impliquent des **collaborations structurées avec des institutions partenaires étrangères**, qu'il s'agisse de collaborations de recherche, de programmes de mobilité et d'échanges, de projets pédagogiques ou de coopérations administratives.
 - Exemples :
 - Co-organisation d'un projet de recherche avec une université étrangère.
 - Mise en place de programmes d'échange ou de formation commune.

- Création de réseaux scientifiques internationaux ou de partenariats durables.
 - Dans le domaine administratif : accueil de personnels, échanges de pratiques, développement institutionnel.
- Clarifier ce qu'est « la mobilité internationale » à l'université.
- Définition : **la mobilité internationale**, dans le cadre universitaire, ne désigne pas un déplacement individuel à l'étranger (voyage, colloque, recherche personnelle) mais un **séjour organisé d'étudiants, d'enseignants ou de personnels administratifs réalisé dans le cadre d'un accord ou d'un partenariat institutionnel**, avec un objectif clair de formation, d'enseignement, de recherche ou de coopération administrative. »
 - Exemples :
 - Assister/ participer à un colloque, recueillir des matériaux de recherche à l'étranger ne sont des projets de relations internationales que s'ils s'inscrivent dans un partenariat ou une initiative structurée entre institutions. C'est ce cadre qui distingue la mobilité internationale d'un simple déplacement à l'étranger pour réaliser une activité.
- Clarifier ce que sont « un programme de mobilité » et « un programme d'échange » à l'université. La différence.
- Définitions : Un **programme d'échange** suppose un accord de réciprocité : nos étudiants, enseignants ou personnels partent dans une université partenaire, et nous accueillons en retour leurs membres. **La mobilité** est un terme plus large, qui inclut les échanges, mais aussi tout séjour académique ou administratif organisé dans le cadre d'un partenariat institutionnel, même sans réciprocité.
 - Programme d'échange : suppose un **accord bilatéral ou multilatéral** entre institutions partenaires. Fonctionne sur le principe de la **réciprocité**. Exemple : un **accord Erasmus** ou un **accord bilatéral de coopération universitaire**. L'échange implique une **logique de « donner/recevoir »** entre partenaires.
- Clarifier ce que sont « un programme de mobilité » et « un programme d'échange » à l'université. La différence.
- Définitions : Un **programme d'échange** suppose un accord de réciprocité : nos étudiants, enseignants ou personnels partent dans une université partenaire, et nous accueillons en retour leurs membres. **La mobilité** est un terme plus large, qui inclut les échanges, mais aussi tout

séjour académique ou administratif organisé dans le cadre d'un partenariat institutionnel, même sans réciprocité.

- Programme d'échange : suppose **un accord bilatéral ou multilatéral** entre institutions partenaires. Fonctionne sur le principe de la **réciprocité**. Exemple : un **accord Erasmus** ou un **accord bilatéral de coopération universitaire**. L'échange implique **une logique de « donner/recevoir »** entre partenaires.
- Programme de mobilité : peu inclure les programmes d'échanges mais aussi d'autres dispositifs où il n'y a pas forcément de réciprocité immédiate.
- Exemples :

- Mobilité sortante d'étudiants dans une université étrangère sans qu'il y ait d'étudiants entrants en retour.

- Accueil de chercheurs ou de personnels administratifs dans le cadre d'un projet financé.

- Stages internationaux.

Ainsi :

- Le **programme Erasmus** intra-européen est un **programme d'échange**, car il repose sur des accords interinstitutionnels qui organisent la réciprocité des mobilités entre établissements partenaires. Ces accords précisent des quotas d'étudiants, d'enseignants ou de personnels, avec un principe de **réciprocité** (même si celle-ci n'est pas toujours équilibrée dans les faits).
- En revanche, le **dispositif Erasmus+ MIC (Mobilité Internationale de Crédits)** relève de la **mobilité** : il permet des séjours d'étudiants, d'enseignants ou de personnels avec des partenaires hors Europe, mais la réciprocité n'est pas systématique (certains projets prévoient des mobilités dans les deux sens, d'autres seulement en entrée ou en sortie).

L'assesseure précise qu'Erasmus+ désigne l'ensemble du programme, qui comprend aussi bien les mobilités intra-européennes que les mobilités internationales de crédits (MIC).

PORTEFEUILLE DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX POUR L'UFR SHA

- Les critères retenus :

1. **Priorité aux partenaires stratégiques de l'Université de Poitiers** : EC2U + le groupe de Coimbra pour les accords intra-européens + MIC pour les accords hors Europe.
 2. **Priorité à la mutualisation** : un bon partenaire est une université avec laquelle plusieurs départements peuvent faire des mobilités sortantes.
 3. **Constitution d'un portefeuille cible d'environ 30 accords**, qui devient la référence de l'UFR.
 4. **Extinction progressive des autres accords** : ils continuent juridiquement jusqu'à leur terme, mais ne seront pas renouvelés sauf s'ils appartiennent au portefeuille retenu.
- **Décision stabilisée en juin**, pour publier une offre de mobilité sortante cohérente, lisible et réellement défendable, pour nos étudiants à la rentrée 2026.

La liste arrêtée des accords qui constitue **le portefeuille consolidé de partenariats internationaux pour notre UFR**, adopté à l'unanimité par la commission, est la suivante :

Allemagne : Iéna - Heidelberg - Mannheim - Würzburg

Autriche : Graz

Belgique : Bruxelles - Liège

Espagne : Grenade - La Corogne - Madrid (Complutense) - Salamanque - Séville - Valence

Finlande : Turku

Grèce : Ioannina-Arta

Irlande : Dublin (Trinity College).

Le département de psychologie explique avoir essuyé de nombreux refus lorsqu'il sollicitait le partenaire irlandais.

L'assesseure confirme que l'Irlande était jusqu'à présent particulièrement sollicitée, notamment en raison de la sortie du Royaume-Uni du programme Erasmus+. Cette situation devrait toutefois évoluer avec la réintégration du Royaume-Uni au programme Erasmus+ à compter de 2027, qui permettra à nouveau le développement de mobilités Erasmus+ avec les établissements britanniques participants.

Italie : Florence - Padoue - Pavie - Rome Sapienza

Norvège : Oslo

Pays-Bas : Utrecht

Pologne : Wrocław

Portugal : Coimbra

République tchèque : Prague

Roumanie : Cluj

Slovénie : Ljubljana

Suède : Stockholm

Suisse : Genève

Hors Europe :

Brésil : Universidade Federal da Paraíba (UFPB) - Universidade de São Paulo (USP)

Canada : **Moncton**. Il s'agit d'une destination particulièrement soutenue par l'Université de Poitiers. Nous disposons avec le Canada d'un accord MIC, ainsi que d'un accord spécifique UFR.

À l'issue du travail de réexamen et de rationalisation des accords existants, une trentaine d'accords ont ainsi été retenus pour l'UFR SHA. Cette liste constitue désormais une base de travail cohérente et resserrée. Elle n'est toutefois pas figée : l'ouverture de nouveaux accords reste possible, sous réserve qu'ils répondent au cadre et aux critères définis.

Un document synthétique, sous la forme d'un tableau partagé, est actuellement à l'étude. Cet outil de travail permettrait de centraliser les informations nécessaires aux référents RI.

Une réunion d'information sur les mobilités Erasmus+ sortantes, pilotée par la responsable du service RI SHA, est prévue le 8 octobre 2026. La présence des référents RI est vivement souhaitée : leur connaissance des formations de leur département leur permet de répondre au mieux aux questions spécifiques des étudiants.

RAPPEL DES DECISIONS ENTÉRINÉES PAR LA COMMISSION RI

Seuls les cours figurant dans le **catalogue de cours** sont offerts aux étudiants entrants et donnent droit à des ECTS (les cours uniquement évalués par un quitus sont exclus du catalogue). Pas de signature du LA par le référent RI dans le cas contraire.

- Learning Agreement à **30 ECTS (L et M)** : obligatoire, étudiant entrant = étudiant sortant.

- **60 % des cours choisis** par les étudiants entrants relèvent de leur discipline de formation.

- FLE hors LA SHA.

- **Rattrapage pour les étudiants en mobilité entrante avec des modalités adaptées.** Les étudiants en mobilité entrante doivent bénéficier d'une deuxième session d'examen avec des modalités adaptées, et cette règle doit être appliquée de façon équitable.

- **Pas de mobilité sortante aux semestres impairs** dans les universités dont le S1 empiète sur le S2 (à Poitiers). Seuls les semestres pairs sont proposés.

Il appartient au référent RI de vérifier en amont les calendriers universitaires afin d'éviter tout conflit de dates.

- **Pas de mobilité sortante aux semestres pairs** dans les universités dont le S2 démarre avant les examens du S1 (à Poitiers). Seuls les semestres impairs sont proposés.

Il appartient au référent RI de vérifier en amont les calendriers universitaires afin d'éviter tout conflit de dates.

- **Pas d'extension *a posteriori* du S.1 au S.2.** Idem entrants et sortants des programmes d'échange.

Période	Étapes	Responsabilités/ tâches
Avril	L'université partenaire envoie les nominations (étudiants sélectionnés) au Pôle RIED.	Université partenaire
Mai	Envoi de divers documents aux Etudiants Entrants (EE) : La factsheet (infos logement, noms des référents RI des départements, Centre FLE, etc.) Le lien vers le catalogue de cours La fiche de vœux pour le choix des cours la fiche de renseignements (« application form ») pour l'inscription administrative	Pôle RIED
Mai/Juin	Réception des fiches de vœux pour les cours remplies par les EE (deadline le 15 juin).	Pôle RIED
	Envoi des fiches de vœux aux référents RI des départements.	Pôle RIED
	Réception, vérification, correction et validation des fiches de vœux. Eventuels échanges avec l'EE pour l'établissement de la fiche de vœux.	Référent RI du département concerné par la discipline de formation de l'étudiant (1) (2)
	Retour des fiches de vœux visées par les référents RI au Pôle RIED.	Référent RI
Juin	Etudiants Erasmus	
	Ils remplissent leur contrat pédagogique en version papier ou sur le Dashboard (OLA = Online Learning Agreement) sur la base de leur fiche de vœux validée par le référent RI.	Les EE
	Le référent RI signe le contrat pédagogique (en ligne, il est prévenu par mail et reçoit le lien pour accéder à la plateforme).	Référent RI
	L'université partenaire signe (les 3 signatures conditionnent le paiement des bourses).	Université partenaire
Juillet	Etudiants conventions hors Europe	
	Les procédures varient selon les pays.	
Juillet	Inscriptions administratives sur Apogée et attribution des n° d'étudiants. L'étudiant peut déjà avoir accès à son ENT.	Pôle RIED

Période	Étapes	Responsabilités/ tâches
Fin août/ Sept.	Accueil individuel des EE : remise des cartes, informations transversales (Transport, RU, sport, santé, plan de la vie, etc.). Ils sont invités à se présenter aux enseignants des cours qu'ils suivront.	Pôle RIED
	- Vérification avec l'EE de la compatibilité des cours choisis avec l'emploi du temps. - Eventuelle modification du contrat pédagogique (deadline début octobre). - Information sur les M3C des cours choisis aux EE et au pôle RIED.	Référent RI
Fin septembre	Pot de bienvenue des EE, remise des goodies, visite de la ville.	Pôle RIED + Référents RI
Au fil de l'eau	Envoi au Pôle RIED des notes obtenues par les EE qui font l'objet d'évaluations spécifiques (différentes des M3C maquette).	Référent RI via les enseignants responsables des matières

Question concernant la transmission des notes des étudiants Erasmus :

Un membre de la commission interroge la commission sur les modalités de transmission des notes à la scolarité et au service RI.

L'assesseure indique que cette question fera précisément l'objet de prochains travaux de la commission RI. Sur proposition du service RI et de l'assesseure, un dispositif de transmission des notes sera élaboré afin de rendre leur collecte et leur transmission plus efficaces et d'éviter les difficultés récurrentes liées à la récupération tardive des notes des étudiants Erasmus+.

Dans l'attente de la mise en place de ce dispositif, les notes doivent être transmises au fil de l'eau, dès qu'elles sont disponibles.

La possibilité de disposer d'une liste des étudiants Erasmus+ par département est également évoquée.

(1) Quel que soit par ailleurs le nombre de cours choisis par l'EE dans et hors sa discipline de formation.

(2) Le référent RI du département concerné par la discipline de formation de l'étudiant informe les référents RI des départements concernés par les choix de cours faits hors de la discipline de formation.

POINT LEARNING AGREEMENT

- Accès Dashboard EWP et utilisation.

Les référents RI qui ne parviennent pas à accéder au Dashboard EWP sont invités à se rapprocher de la responsable du service RI de SHA afin de résoudre cette difficulté.

Celle-ci pourra également leur proposer une présentation rapide de l'outil, notamment sur la manière de retrouver et de compléter le Learning Agreement.

- OLA non signés ou non-initiés pour les étudiants entrants et sortants.

Si l'étudiant ne transmet pas les documents à signer dans les délais impartis, aucune dérogation ne pourra être accordée.

Afin d'éviter les difficultés susceptibles d'être engendrées par une telle situation, la commission convient qu'il est impératif de fixer une date limite pour le retour des documents.

Les dates retenues sont le **10 juillet** et le **10 décembre**.

Ce calendrier est validé par la commission RI.

- Non-respect des 30 ECTS / semestre ou du catalogue de cours.

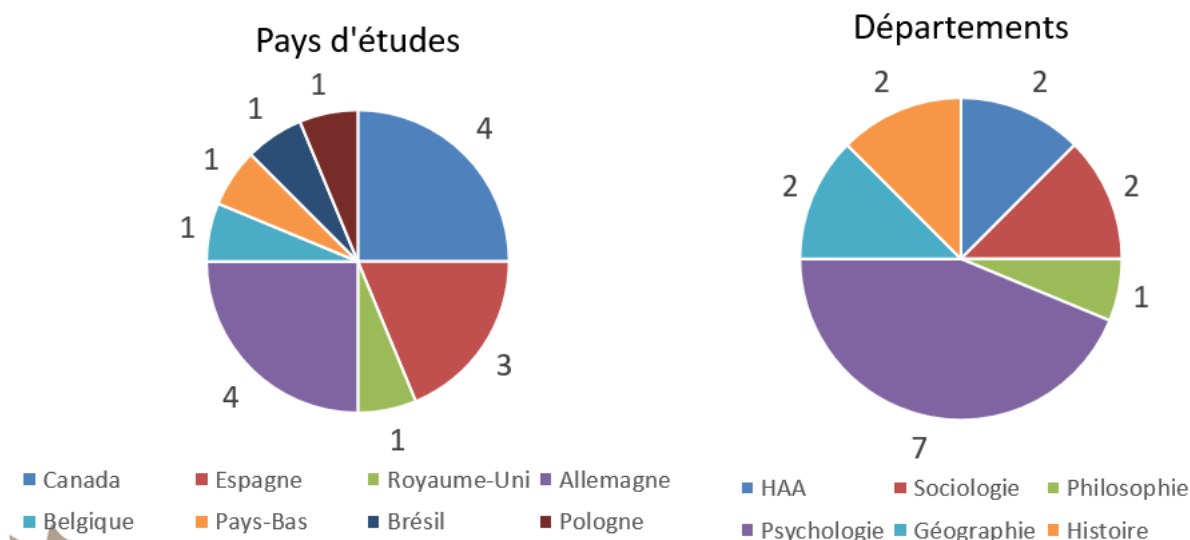
Un membre de la commission explique qu'il lui est impossible de constituer un programme de 30 ECTS à partir du catalogue de cours, en raison du chevauchement de certains enseignements.

L'assesseure rappelle l'obligation de respecter cette règle et invite, dans ce cas de figure, à proposer des enseignements pour lesquels les étudiants pourraient être systématiquement évalués. À défaut, elle suggère d'envisager l'ajout d'enseignements supplémentaires dans le prochain catalogue de cours.

- Réflexion avec date limite administrative qui pourrait annuler la mobilité.
- Discussion sur le circuit administratif à adopter dorénavant : lecture attentive des LA E/S

ERASMUS

16 étudiant.es entrant.es (2026-2027) pour le S1 dont 2 en année complète.



➤ En détails :

- **HAA :**

- Joelle Courouble – Marburg (Allemagne) - 1 semestre
- Aitana Soriano Camara – Madrid (Espagne) - 1 semestre

- **Sociologie :**

- Pilar Clavijo – Séville (Espagne) - 1 année
- Marta Szostak – Varsovie (Pologne) - 1 semestre

- **Philosophie :**

- Tobias Eitler – Iéna (Allemagne) - 1 semestre

- **Psychologie :**

- Audrée Arseneau – Moncton (Canada) - 1 semestre
- Andrea Barange Bravo – Malaga (Espagne) - 1 année
- Ariel Breau – Moncton (Canada) - 1 semestre
- Eve Clément – Moncton (Canada) - 1 semestre
- Jérémie Charron-Blais – Moncton (Canada) - 1 semestre
- Hannah Heller – Mannheim (Allemagne) - 1 semestre

- Rowena SCHAEFER – Mannheim – 1 semestre

➤ **Histoire**

- Clara Lucas – Bruxelles (Belgique) - 1 semestre
- Nuria Sanders – Utrecht (Pays-Bas) - 1 semestre

➤ **Géographie**

- Amanda Bispo Da Silva Santos – Minas Gerais (Brésil) - 1 semestre
- Sophie Beighton – Durham (Royaume-Uni) - 1 semestre

➤ Accueillir des étudiants dans le cadre des **accords Erasmus+ KA171 (MIC) avec le Maroc**:

- évaluation des places disponibles dans les composantes pour janvier 2027.
- Nombre de semestres, niveau de langue et profils recherchés (dont mobilités doctorales)

Questions posées par la commission :

- La demande concerne-t-elle uniquement le second semestre ?
- Quel niveau de langue est requis ?

Le SURIEE, en charge de la procédure de nomination, sera consulté afin d'obtenir davantage de renseignements.

L'assesseure rappelle que le niveau de langue requis est **B2 en licence et C1 en master**.

- Retour des départements avant le **15 octobre**.

Le SURIEE informera le partenaire du nombre de bourses ouvertes pour son institution et la procédure de nomination à suivre.

Les référents devront transmettre à l'assesseure le nombre de semestre, le niveau de langues exigé et le profil recherché.

ETUDES EN FRANCE

➤ **Campagne 2025-26 pour 2026-27 :**

1255 dossiers de candidature

Pour mémoire **1371** (2024-2025), **3630** (2023-24) et **4768** (2022-23).

96 avis favorables de la part de l'UFR

Les candidatures de SHA représentent **10 % de l'ensemble des candidatures au niveau de l'UP**, selon une information communiquée ce jour.

Inscriptions définitives : les étudiants ont jusqu'au 30 septembre pour s'inscrire. À ce jour, nous avons **9 inscrits sur 29 candidats** ayant obtenus leur visa.

Rappel : aucune arrivée tardive ne sera acceptée après le 30 septembre.

Les retards d'arrivée s'expliquent notamment par les délais de délivrance des visas par les ambassades, mais également par des démarches engagées tardivement par certains étudiants.

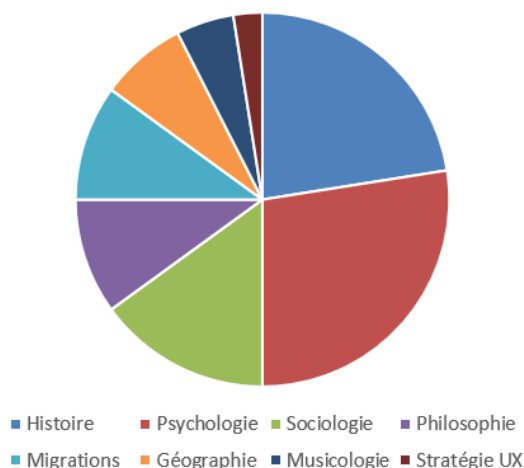
Répartition géographique des candidatures :

- Maghreb : 8
- Afrique subsaharienne : 19
- Amériques (nord et sud) : 7
- Russie : 2
- Japon : 1

Répartition des candidatures par cursus :

- Histoire : 9 candidatures, dont 6 en Master
- Psychologie : 11 en licence
- Sociologie : 6 en licence
- Philosophie : 4 en licence
- Migrations : 4 en licence
- Géographie : 3 en licence
- Musicologie : 2 en licence
- SIC : 1 en master

Répartition des candidatures par départements



SOUTIEN ORGANISATIONNEL SURIEE (SO)

Versement exceptionnel du SURIEE de 1000 euros

- **Origine** : solde restant du "Soutien Organisationnel" attaché aux projets Mobilités Erasmus KA131.
- **Calendrier** : attribution tardive (visibilité seulement en juillet)
- **Objectifs** : financer des actions permettant de renforcer l'accompagnement des mobilités étudiantes et du personnel.
- **Types d'actions financées** :
 - **Soutien aux mobilités entrantes/sortantes** : accueil, intégration, tutorat, réseau alumni, communication et promotion
 - **Formation des personnels impliqués dans la mobilité** : langues, interculturel, bonnes pratiques, participation à Staff Weeks et séminaires
 - **Participation à des événements et réseaux liés à la mobilité** : cotisations associatives, participation à conférences/salons, soutien complémentaire aux mobilités si allocation insuffisante.
 - **Suivi** : la composante doit transmettre un bilan qualitatif + état des dépenses en fin d'année universitaire.
- **Actions prévues** : formation des personnels, accueil, communication E/S

ACTUALITES ET INFORMATIONS GENERALES

- Pot des étudiants internationaux – **jeudi 24 septembre** – 16h – Salle Guillemet
- Visite de la ville de Poitiers (plateau) à destination des étudiants Erasmus – **jeudi 1 octobre**
- Pour 2026-27, enveloppe Région NA pour financer des mobilités de stage étudiantes en Europe : 278 500 € UP. Part SHA : 7 000 €.
- Réunion d'information mobilités Erasmus sortantes : **jeudi 8 octobre 14h - 17h** – Amphi Bourdieu

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.